

SIAEP des vallées des Evoissons et de la Poix
34, place de la République
80290 POIX de PICARDIE
siaepdesvalleesdesevoissonsetdelapoix@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du mardi 4 décembre 2018

Le comité syndical dument convoqué le 26 novembre 2018, s'est réuni le 4 décembre 2018 à 19h00, à la mairie de Poix de Picardie sous la présidence de M Gérard DESMAREST.

Membres en exercice : 21

Membres présents : 13

Absents: Christelle KLAES, Sébastien DESMARQUET, Michelle PALPIED, Christian DELVA, Christophe D'HALESCOURT

Absents excusés: PUZYCKI Sylvia, Yannick DESPLAINS, Jacques LEULLIER

Pouvoir : aucun

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard MORAIN

1. Compte rendu du comité du 2 octobre 2018.

Le Président demande à l'assemblée, si des modifications doivent être apportées au compte rendu. En l'absence de remarque, le compte rendu du comité syndical du 2 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Prix de vente HT de l'eau année 2019.

Monsieur le Président présente à l'assemblée les charges d'exploitation prévisionnelles de l'année 2019, ainsi que les recettes basées sur les consommations antérieures.

L'assemblée après en avoir délibéré retient les tarifs suivants :

Bergicourt	abonnement annuel	62.00 €	, prix de vente du m3	1.00 €
Caulieres	abonnement annuel	62.00 €	, prix de vente du m3	0.86 €
Elencourt	abonnement annuel	62.00 €	, prix de vente du m3	1.00 €
Eplossier	abonnement annuel	62.00 €	, prix de vente du m3	0.86 €
Equennes/Eramecourt	abonnement annuel	62.00 €	, prix de vente du m3	0.86 €
Famechon	abonnement annuel	62.00 €	, prix de vente du m3	1.00 €
Guizancourt	abonnement annuel	62.00 €	, prix de vente du m3	1.00 €
Hescamps	abonnement annuel	62.00 €	, prix de vente du m3	1.00 €
La Chapelle ss Poix	abonnement annuel	62.00 €	, prix de vente du m3	0.86 €
Lignieres Châtelain	abonnement annuel	62.00 €	, prix de vente du m3	0.86 €
Meigneux	abonnement annuel	62.00 €	, prix de vente du m3	0.86 €
Méréaucourt	abonnement annuel	62.00 €	, prix de vente du m3	1.00 €
Thieulloy la ville	abonnement annuel	62.00 €	, prix de vente du m3	0.86 €
Poix de Picardie	abonnement annuel	62.00 €	, prix de vente du m3	0.86 €
Sainte-Segrée	abonnement annuel	62.00 €	, prix de vente du m3	0.86 €
Saulchoy sous Poix	abonnement annuel	62.00 €	, prix de vente du m3	0.86 €

Blangy sous Poix	abonnement annuel	150.00 €	prix de vente du m3	0.92 €
Syndicat de Grandvilliers	abonnement annuel	0 €	prix de vente du m3	0.92 €

3. Facturation recherche de fuite pour la commune de Blangy sous Poix.

Le syndicat est intervenu sur la commune de Blangy sous Poix pour rechercher des fuites. Le fontainier a déployé des capteurs et détecté 2 fuites. Le temps passé est 4 heures.

Après délibération, l'assemblée décide de facturer à la commune de Blangy sous Poix 4 heures à raison de 50,00€ HT et de facturer les futures prestations au temps passé au tarif de 50,00€ HT / heure.

4. Conventions STPE et Hebert Eaux.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de renouveler les conventions avec les entreprises STPE et Hebert Eaux, les tarifs n'ayant pas évolués.

Après délibération, l'assemblée décide de renouveler les conventions avec les entreprises STPE et Hebert Eaux.

5. Mises en non-valeur.

Sur proposition du comptable public le Président énumère les mises en non-valeur. Le montant total restant dû est 2216.72 €.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Décisions modificatives 1 et 2.

Par manque de crédit sur les comptes « redevances agence de l'eau et versement des prestations assainissement à la commune de Poix de Picardie et à la société des eaux de Picardie », 2 décisions modificatives doivent être prises. Le Président propose à l'assemblée de prendre 2 délibérations comme suit :

Décision modificative n°2.

D 618 : Divers 87 000.00 €

TOTAL D 011 : Charges à caractère général 87 000.00 €

D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom 48 000.00 €

D 706129 : Rev agce eau - red mod rés. coll 11 000.00 €

TOTAL D 014 : Atténuations de produits 59 000.00 €

R 70611 : Redev assainissement collectif 135 000.00 €

R 706121 : Redev modernisat° réseau collect 11 000.00 €

TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar 146 000.00 €

Décision modificative n°1.

D 6371 : Redev aux agences de l'eau 30 000.00 €

TOTAL D 011 : Charges à caractère général 30 000.00 €

D 023 : Virement à section investis. 30 000.00 €

TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis. 30 000.00 €

D 2315 : Install., mat. et outil. tech. 30 000.00 €

TOTAL D 23 : Immobilisations en cours 30 000.00 €

R 021 : Virement section exploitation 30 000.00 €

TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct. 30 000.00 €

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Création d'un emploi à mi-temps.

Monsieur le Président propose la création d'un poste stagiaire à mi-temps au niveau IM 331. Le but de cette création de poste est à terme le remplacement du titulaire. Le poste est proposé à M. David GREDE dont le contrat déterminé se termine fin décembre.

8. Adhésion au RIFSEEP.

Un dossier de demande d'adhésion au RIFSEEP a été déposé au centre de gestion, si le comité technique donne un avis favorable une délibération devra être prise. Monsieur le président propose à l'assemblée de l'autoriser à prendre une délibération si le comité technique rend une réponse positive.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

9. Remplacement des compteurs anciens.

La durée de vie d'un compteur étant de 15 ans, Monsieur le Président propose à l'assemblée de prévoir le remplacement des rues Bois du Quesnoy et La Héronnière. 120 compteurs sont à remplacer. Le coût unitaire d'un compteur est 43.78 € HT, soit un coût prévisionnel de 5253 € HT. Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

10. Relevés des compteurs inaccessibles.

Le Président expose le fait que lors des campagnes de relevés des abonnés sont absents voire indéliçats et propose à l'assemblée d'équiper les compteurs de ces abonnés d'une puce permettant un relevé automatique. Le coût unitaire d'une puce est 35,00 € HT.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

11. Abonnés ayant une consommation excessive.

Le président informe l'assemblée que 2 abonnés ont des montants excessifs de factures impayées. Pour l'un le comptable public va mettre une relance employeur et pour l'autre un avis à tiers détenteur sera adressé auprès du SIE Amiens sud-ouest.

12. Ameva.

Canalisation Méréaucourt. La proposition d'assistance de l'AMEVA s'élève à 6907.50 € HT. L'assistance comprend les études préalables, le suivi du chantier sera assuré par le syndicat. Le Président propose à l'assemblée d'accepter la proposition de l'AMEVA. Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

13. Vérification des bouches à incendie.

Le Président propose à l'assemblée l'acquisition d'un contrôleur de pression de bouches à incendie afin de pouvoir réaliser des prestations pour les communes adhérentes. Le coût HT de l'investissement est 2173.58 €. Le Président rappelle que les bouches à incendie doivent être contrôlées tous les 3 ans. Il est demandé de s'assurer que la mise en œuvre de l'appareil ne nécessite pas d'habilitation particulière.

14. Emprunts.

Emprunt court terme Crédit Agricole.

Une demande d'emprunt à court terme a été faite auprès du Crédit Agricole. Le montant est 360 000,00 € sur une durée de 2 ans. Les frais de dossier s'élèvent à 540,00 €. Cet emprunt à court terme permettra de régler les travaux en attente des versements des subventions.

Emprunt Caisse des dépôts. Une demande d'emprunt a été faite auprès de la Caisse des dépôts. Le président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

15. Détecteur de canalisations.

Les recherches de fuites ou la réalisation de branchements nécessite le traçage en surface des canalisations souterraines. Le coût ce détecteur est de 1660,00 € HT.

Le président propose à l'assemblée de l'autoriser à réaliser cet investissement.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

16. Suivi des compteurs.

Le Président propose à l'assemblée d'équiper certains compteurs de puces LS 42. Ces puces permettent le suivi journalier des consommations et la détection de fuites. L'abonnement mensuel est de 4.50 €. La facturation mensuelle auprès de l'abonné serait de 10.00 €/mois. La mise en place de ces puces nécessite l'accord de l'abonné.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

Clôture de la séance à 21 heures.

Le Secrétaire
Bernard MORAIN

